Ville du Havre - Juin 2015
IMPRIM'VERT

Le Havre, lauréat

Le 4 décembre 2012, lors du Congrès National des Collectivités Electromobiles qui a eu lieu à La Rochelle, la Ville du Havre a été distingué pour ses actions exemplaires dans le développement et l'accès à la mobilité durable, notamment électrique.

ROULEZ *Branché !*

BORNES ELECTRIQUES
mode d'emploi

leHavre

Crédits :
Propriété exclusive de la Ville du Havre

Plan des bornes de rechargement pour véhicules électriques

La Ville du Havre, avec le soutien de l'Ademe et en partenariat avec la CODAH, s'est engagée à promouvoir le développement du véhicule électrique en créant un réseau de bornes de recharge accessibles à tous.

24 places sont dotées de ces équipements :

- 2 avenue Foch
  et 2 sur le front de mer,
- 16 autres réparties dans 8 parkings
  à barrière du centre-ville,
- 4 installées par la CODAH dans le parking
  relai du tramway et celui du stade Océane.

BORNES ELECTRIQUES
mode d'emploi

Les bornes de rechargement et la place de stationnement associée sont réservées à tous les propriétaires de voitures électriques ou hybrides rechargeables, 2 roues électriques (scooter, moto) ainsi qu'aux vélos à assistance électrique.

C'est facile et c'est gratuit !

La recharge est gratuite et le coût du stationnement reste inchangé
Contactez le 02 32 74 63 62 pour toute souscription de contrat et obtention d'un badge d'accès gratuit.

Pièces à fournir :

- une copie de la carte d'identité
- une copie de la carte grise du véhicule ou une preuve d'achat
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois

La puissance des bornes
Il s'agit d'une charge dite « normale » d'une puissance de 3KVA sauf avenue Foch, où elle grimpe jusqu'à 22KVA.
1 plein 3KVA = 6 heures - 1 plein 22KVA = 1 heure

Suivre sa consommation, connaître les bornes disponibles, c'est simple !
Connectez-vous sur **lehavre.fr** (stationnement-transport) depuis votre mobile

Le saviez vous ? En roulant électrique, vous réduisez le bruit urbain, vous n'émettez pas de particules fines et vous divisez par 4 vos émissions de CO2 par rapport à une voiture diesel citadine de même catégorie.